

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2022/09/58

Date de convocation L'an deux mil vingt et deux
20 septembre 2022 le **LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022** à 19 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.
20 septembre 2022

Nombre de conseillers **Etaiant présents :**
Exercice : 26 M. Alain CAYET – M. Guy BRAS – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
Présents : 18 M. Jean-Pierre CHARTREZ – M. Stéphane FOURNIER – Mme Ghislaine VALENTE –
Votants : 22 M. Marc SERRA – Mme Sophie LOPEZ – M. Fouad AJARRAY – Mme Yveline LOURDEL –
M. Yves RAOULT – M. Patrick BRUGUET – Mme Christelle LEBAS – Mme Astrid SAVARY –
Mme Corinne DOLLE – M. Jean-Claude NOEL – M. Thierry IMBERT – M. Olivier QUIGNON.

Excusés :

Mme Anne-Caroline RATAJCZAK qui donne procuration à M. Alain CAYET
Mme Micheline LAURENT qui donne procuration à Mme Yveline LOURDEL
M. Philippe LEFEBVRE qui donne procuration à M. Jean-Pierre CHARTREZ
Mme Sandrine SERGEANT qui donne procuration à M. Guy BRAS

Mme Chantal DECOCQ
Mme Martine DUQUESNOY
Mme Audrey TISON
M. Hubert CHIVET

AU **Secrétaire de séance :**
Mme Marie-Antoinette DESHORTIES

Objet : Projet de lotissement Arthur Rimbaud – Hameau du Sagittaire

Monsieur le Maire expose :

Le terrain en schiste mitoyen de la salle des sports du collège Verlaine est un espace délaissé, cible potentielle de squats ou d'occupations illicites.

En concertation avec les riverains, par le biais d'une réunion publique, un projet de lotissements avait été proposé aux habitants du hameau du Sagittaire.

La délibération du Conseil Municipal en date du 4 mars 2019 a approuvé le projet de logements individuels en acquisition privé.

Le promoteur retenu était la société Piraino 142 rue du Haut Vinage 59 290 Wasquehal, propose en collaboration avec le cabinet d'architectes Scenario Ara 19 rue Laurent Gers 62223 Saint-Laurent-Blangy, un projet conforme aux différentes attentes de la commune et des riverains.

A ce jour, le projet de construction est en attente puisque la commercialisation n'atteint pas les 50% nécessaire à la société pour obtenir ses financements et démarrer les travaux.

Après plusieurs temps de concertation, la société Piraino, étant dans l'incapacité en termes d'effectifs de faire avancer le projet, propose une revente du terrain et une reprise du PC en l'état au groupe Edouard Denis, 86 Rue Nationale, 59800 Lille.

Aucun permis de construire modificatif n'est envisagé, ce qui signifie que le projet de construction sera à l'identique du projet initial.

Les deux maisons prévues à l'achat par le Département pour des logements de fonction sont aussi convenues dans le suivi du dossier.

Le terrain d'une contenance d'environ 5 104 m² appartenant à la commune serait vendu au promoteur Piraino pour une revente directe au Groupe Edouard Denis.

Il vous est proposé :

- d'approuver le principe de reprise du projet de lotissement au Hameau du Sagittaire par le Groupe Edouard Denis.
- d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre toutes les négociations et démarches pour mener à bien ce projet de lotissement avec la société PIRAINO et le groupe Edouard Denis ci-dessus désignés

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 28 septembre 2022
Le Maire,
Alain CAYET.

